Marmande

TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09

Réf : DS/FL n° 2020.034

Marmande le 1er octobre 2020

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 28 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 septembre 2020 s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 à 19 heures 00, en présentiel à la salle du Conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, ROQUES Loréline, TARASCON Anne-Laure, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUEIRA Muriel, NOSMAS Karen, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de FIGUEIRA Muriel à CARUHEL Maud, de NOSMAS Karen à MARCHAND Emmanuelle, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane,

---

M. Le Maire ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit de la première séance qui a lieu dans la salle du conseil municipal. Il en est très heureux. Néanmoins les précautions sanitaires font que l'on peut siéger côte à côte mais le port du masque est obligatoire excepté pour la personne qui prend la parole.
Emmanuelle MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire énonce les pouvoirs : de FIGUEIRA Muriel à CARUHEL Maud, de NOSMAS Karen à MARCHAND Emmanuelle, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane.

M. Le Maire soumet le procès-verbal à l'adoption.

P. Portmann souhaite faire une réclamation. Il remercie M. Le Maire de lui donner la parole.
Il souligne que dans le procès-verbal en particulier concernant le budget et les demandes d'informations qu'il avait formulé sur les dossiers n° 35,36 et 37, il ne retrouve pas ses interventions. Il a par conséquent envoyé un message en ce sens.
M. Le Maire lui explique qu'il ne s'agit pas d'une retranscription mot à mot.
Il lui demande s'il a préparé quelque chose à intégrer au présent procès-verbal.

P. Portmann rappelle qu'il s'agissait de quinze minutes de dialogue et d'interventions qu'il n'y a aucun propos par rapport à cela.

M. Le Maire précise que P. Portmann a envoyé un mail à la mairie. Il lui propose une lecture mot pour mot de ces propos et de les intégrer au procès-verbal.

Il reprend les propos au mot à mot (propos retranscris par les agents)

Dossier n°35 Modification du tableau des effectifs – création d'emplois
Intervention de C. Cillières qui explique la Modification du tableau des effectifs – création d'emplois
M. Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la création de 25 postes. Il dit cela pour P. Portmann.
Remarque de M. Le Maire : il précise qu'il faut avoir une possibilité pour le grade de Directeur Territorial (grade en extinction). Ce serait dommage de s'en priver parce qu'il y avait un recrutement en cours pour le poste de DGS. Il propose de rajouter poste de Directeur Territorial.

P. Portmann (verbatim): « Il est demandé ensuite de voter ce coût sur le chapitre 12, on a une évaluation de ces montants sans rentrer dans les détails ? L'évaluation de ces recrutements, de ces modifications de postes ? ».
D'une façon globale il y a des avancements et des créations de postes. Après sur les autres chapitres, j'ai regardé il y a des créations de postes. Je voulais juste qu'on précise quel est l'impact sur le budget salaires et charges. »
C. Cillières précise qu'il s'agit de la délibération suivante (dossier n°36) C'est simplement pour ajuster l'offre des professeurs musicaux. Par exemple, le conservatoire décide de réduire
les heures du Professeur de Cor au bénéfice d'un autre. Il explique qu'il n'y a pas d'augmentation du poste 12 par rapport à ça.
Le conservatoire réajuste en fonction des demandes des élèves le nombre d'heures.
C'est création, suppression mais cela ne change rien au volume.
Pour le dossier n°35, M. Le Maire précise à P. Portmann que cela signifie que c'est prévu au chapitre 12. Les coûts de changements de grade ont été intégrés dans le budget primitif présenté.
P. Portmann (verbatim) : « Si je fais la somme des dossiers 35, 36, et 37, (dossier 37 il y a 4 créations d'emplois) on doit pouvoir nous dire quel est l'impact chiffré de ces mesures. C'est tout. »
Réponse de M. Le Maire : « On vous les donnera et on vous donnera l'impact qui était avant ».
Sur le dossier n°35 C. Cillières : « Vous mélangez tout ».
Le dossier n°37 concerne des postes d'animateurs CLAE. Il s'agit d'un dispositif qui a été proposé en juillet 2019. Ce sont des emplois qui sont adossés à un projet comme le PEDT. Ces emplois remplacent les postes d'animateurs CLAE que l'on recrutait avant (contrats aidés) On est sur un nouveau dispositif. Il nous faut toujours des animateurs CLAE. Ce ne sont pas des nouveaux postes.

Voici le texte que M. Le Maire propose d'inclure au procès-verbal.

P. Portmann remercie M. Le Maire et lui rappelle qu'il s'était engagé à répondre sur l'impact de ces décisions.
Il souligne qu'il avait également poser comme question la méthode d'évaluation des charges salariales budgétées sur lesquelles il n'avait pas eu de réponse.

C. Cillières apporte les éléments de réponse à P. Portmann sur le dossier n°35. Il va essayer d'être plus clair que la dernière fois.
Il explique que ce ne sont pas des créations d'emplois mais des créations de postes. Des grilles existent dans la fonction publique territoriale avec des postes. Il souligne que l'on prépare les recrutements à l'avance en ouvrant ces postes. Ça ne veut pas dire que l'on recrute du personnel. En fonction du grade et de l'échelon de la personne recrutée il faut pouvoir mettre la personne dans une case, créer des postes. On crée donc ces tableaux et ensuite on ajuste. Concernant les avancements de grade (choses faites par la municipalité précédente) l'impact financier est de 4450 € de surcoût. Concernant les promotions sur l'ensemble des postes en prévisions il explique que c'est en fonction de la CAP qui aura lieu le lendemain.

Pour l'instant, Il y a 5 postes d'agents de maîtrise à temps complet qui sont validés.
Il y a 1 poste de rédacteur, 2 postes de techniciens à temps complet. Un seul poste au maximum sera accepté. Pour les autres, il n'y a pas de poste ouvert. L'impact est donc neutre. Ce sont des promotions et non des créations de postes.
Concernant la pérennisation de poste : le poste d'Attaché hors classe est à supprimer car il n'y a pas de recrutement.
Pour le poste d'adjoint technique à temps complet il y a un surcoût de 180€ / mois.
Et sur les remplacements suite à un Départ à la retraite il y avait deux possibilités professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet et professeur d'enseignement artistique hors classe. Le recrutement ne sera effectif qu'au 1er janvier. On ne sait pas encore quel sera le niveau du recrutement mais sûrement équivalent à l'emploi actuel.
Le Recrutement sera effectif au 1er janvier.

Concernant les délibérations n°36 et n°37 ce sont des mouvements d'heures et c'est en fonction des demandes. Il n'y a rien de changer. C'était en fonction des heures globalement il n'y a rien de changer.
Pour la délibération n°37 les postes viennent remplacer les postes d'animateur CLAE ou jeunesse déjà existants. Il n'y a pas d'impact. Le service financier se tient à disposition pour toute information complémentaire.

M. Le Maire explique que le service financier travaille sur les projections par rapport aux besoins et ce en fonction des estimations. Il s'agit d'une approche la plus précise et la plus pessimiste possible.

Il donne une information. Au 30 juin, il y avait sur le 012, 200 000 € supplémentaires sur le compte dû aux avancements de grade et aux heures supplémentaires qui ont explosé (cela sur la gestion de l'ancienne municipalité).

Avec cet additif et ces explications, M. Le Maire procède au vote. Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire souhaite en préambule dire quelques mots sur la collectivité.
Concernant l'actualité, il fait tout d'abord un point sur la situation sanitaire due au Covid 19.
En Lot-et-Garonne la situation est maîtrisée.
On recense 700 cas en Lot-et-Garonne. Il précise que les cas ne sont plus répertoriés par ville.
Cependant, il y a tout de même un bémol notre proximité avec la Gironde qui est en zone rouge.
A Marmande, la situation est plus rassurante et maîtrisée avec des efforts faits sur le port du masque obligatoire sur un périmètre plus étendu.
M. Le Maire souligne qu'il est de coutume de faire la photo du Conseil municipal mais compte tenu des mesures sanitaires elle est reportée. Tous les membres du conseil municipal seront prévenus pour sa tenue.

Sur le plan économique un plan PSE a été annoncé sur l'établissement Lisi Creuset avec une perte de 240 emplois sur une totalité de 850 emplois (soit plus d'un quart) pour la première entreprise privée de notre ville. C'est un séisme. Cela va impacter sévèrement tout notre tissu économique mais aussi familial. M. Le Maire explique qu'il a eu le directeur du site au téléphone et il a également reçu les représentants du personnel le même jour. Il a contacté le cabinet d'Alain Rousset. La Région est le chef de file en matière d'économie. Il participe à la réunion organisée par le département à la sous-préfecture qui réunira collectivités locales et direction de l'entreprise pour voir comment il est possible d'accompagner, d'éviter de perdre des emplois sèchement. Il souligne que le secteur de l'aéronautique est très touché. Actuellement une autre entreprise bien connue du secteur procède à des licenciements mais pas sur le site de Marmande. Il faut rester vigilant. Tout le monde était très heureux, fier de ce secteur de l'aéronautique, très puissant et porteur d'emplois sur le territoire. Cependant, il explique que quand la situation se retourne (et là c'est le cas), « la claque » est très dure. M. Le Maire souligne l'importance de travailler à avoir des emplois dans une multitude de filières afin de mutualiser les risques. Il est nécessaire de travailler sur des plus petites entreprises et sur des secteurs variés. Il y a également le commerce et l'artisanat. Des enseignes ont fermé sur la rue Charles de Gaulles. Les élus en charge du commerce sont inquiets et pensent que l'on n'est pas à l'abri de dégâts ultérieurs. Ils restent vigilants.

Malgré cela, la vie a continué cet été avec les animations estivales. Il remercie l'Adjointe à la Culture et le service culturel de leurs initiatives. Il y a eu le festival lyrique avec une formule adaptée, Garorock, et l'arrivée du festival Jazz. L'activité touristique a été plus soutenue cette année.
La plage est revenue à la Filhole. M. Le Maire précise qu'ils réfléchiront pour l'année prochaine pour que le succès se confirme.

M. Le Maire explique qu'après le vote du budget son obsession était de remettre en ordre l'administration, remettre de l'ordre dans la direction.
Il adresse ses remerciements à Madame Stéphanie REVERSAT qui a assuré l'intérim avec beaucoup de sérieux et de loyauté. Elle a pris de nouvelles fonctions depuis le 14 septembre et est chargée de projets.
M. Le Maire explique qu'il a nommé son directeur de cabinet Monsieur Emmanuel Guerineau âgé de 52 ans. Il a occupé plusieurs postes, Collaborateur de cabinet auprès du maire de Nantes, M. Ayrault, durant sept années, collaborateur d'Alain Rousset à la Région pendant 8 ans et était dernièrement Chargé de mission à Valhorizon. M. Le Maire explique qu'il a accepté de revenir sur cette mission de Directeur de cabinet et il l'en remercie. Il souligne que c'est une mission qui use les gens.
Le second poste essentiel vacant était celui de Directeur Général des Services. Ce recrutement a donné lieu à deux jurys le 28 août et le 4 septembre.
Il a proposé le poste à Monsieur Dominique Segalen. Il est présent ce soir.
Il est aussi âgé de 52 ans et est originaire de Bretagne.
Il a travaillé au Conseil Général du Finistère (pendant 6 ans), avant d'intégrer la région du Poitou Charentes.
En 2008, il est devenu Directeur Général des services à Cognac puis il a été promu DGS à la communauté de communes du Grand Cognac, devenue elle-même communauté d'agglomération en 2017. En 2020, il y a un changement de majorité et M. Segalen aspirait à un nouveau challenge. C'est avec un grand plaisir qu'il l'accueille à Marmande.

M. Le Maire explique qu'ils ont déjà rencontré beaucoup de directeurs et d'agents. Une rencontre qu'il faudra selon lui pérenniser à la rentrée. La rentrée est pour lui le moment de tracer des perspectives peut être plus qu'au moment des vœux. Il a rencontré un certain nombre d'agents dans les services mais pas tous encore. Il a pris un peu de retard dans son planning mais va reprendre son tour des services.

On entre dans une période de préparation budgétaire à laquelle s'attelle F. VERDIER et tous les services qui sont interrogés pour préparer ce budget dans des conditions difficiles.
M. Le Maire souligne que ceci est dû à la rigidité budgétaire héritée de la gestion antérieure qui pèse et provoque une faible capacité d'investissement.
Il redit les mots prononcés par la Directrice Départementale des Finances Publiques lors de sa venue pour lui présenter les chiffres de la ville :
« M. Le Maire pour 2020 et 2021 vous pouvez oublier les investissements. »
Voyant la réaction de M. Le Maire elle avait ajouté qu'elle savait combien cela était frustrant pour un nouveau maire.
M. Le Maire avait quelques espoirs pour 2021 mais elle lui a déconseillé.
Voilà la situation exposée par une personne incontestable. Il souligne que quand certains se targuaient des remarques faites par la Direction Générale des Finances Publiques sur la gestion de la collectivité qui était en fait des félicitations sur la gestion des services financiers, lui donne l'avis de la Directrice Départementale des Finances publiques sur la situation budgétaire de la ville.
M. Le Maire précise qu'ils héritent de produits non engagés, la Place Clémenceau, l'ANRU, la gravette, la placette de l'automne, le pôle multimodal, les nouvelles Galeries, les mobiliers de la rue Léopold Faye (dont il lit les commentaires de l'ancien adjoint aux travaux sur les réseaux sociaux, mobilier qu'il n'avait pas commandé et pour cause il n'y avait de financement en face) et le projet CESAme.

M. Le Maire explique qu'ils ont lancé les Assises de la Citoyenneté. C'était une priorité.
Il rappelle que le directeur du service Citoyenneté mène actuellement un combat difficile contre la maladie. Le service est appauvri en termes de personnels mais il remercie tous les agents pour leur travail et leur investissement. Il précise qu'ils doivent rapidement mener une réflexion sur la Filhole.

Le pacte alimentaire, la réfection des boulevards, le pacte environnemental, la végétalisation de la ville, le projet de santé municipale.

M. Le Maire considère qu'il y a une urgence sur l'offre des soins qui est en train de s'écrouler. Pour lui, Il y avait un risque de voir s'écrouler l'offre des soins sur notre territoire. Tous les paramédicaux en avaient conscience. Cependant aucun de ses confrères n'avait pensé à cela. Quand il regardait la pyramide des âges, il voyait bien qu'à un moment donné l'activité allait se reporter sur les autres. Il fallait se rendre à l'évidence il y avait un réel problème. Cela va continuer. Il y a une véritable urgence.
Il explique qu'il y a des pistes de travail. Il faut reprendre les urgences et parallèlement développer un projet de santé municipale. C'est à son avis l'urgence. Il souligne que c'est la première chose demandée par les personnes pour venir s'installer sur le territoire : « Y-a-t-il une offre de soins ? ».

M. Le Maire passe à l'examen des dossiers.

Dossier n° 1 – Parcours historique de la Plaine de la Filhole

Avant de laisser la parole à C. Sorin pour la présentation du dossier, M. Le Maire explique que Monsieur Alain Marchi lors d'un conseil des Sages a expliqué que les différentes actions menées n'étaient pas valorisées. M. Marchi est absent ce soir mais souhaitait transmettre quelques mots par l'intermédiaire de M. Le Maire.
Il se faisait une joie de présenter devant tous le projet d'implantation des panneaux pour le parcours historique et anecdotique de la Filhole. Hélas, une hernie d'importance exerçant une forte pression sur la racine du nerf sciatique, a nécessité une opération en toute urgence. Dans l'attente de jours meilleurs, il confie le soin à Christian Sorin de commenter ce projet qui lui tient particulièrement à cœur. Il ose espérer qu'il trouvera un écho favorable ce soir. Il remercie tout le monde pour la confiance accordée.

C. Sorin présente le dossier.
Ce projet avait initialement été mis en place en 2012 par la réflexion des membres du conseil des sages sous l'œil bienveillant de Monique Normand qui souhaitait mettre en valeur l'histoire de la Filhole.
En début d'année 2019, Fabienne Roussille, animatrice du conseil des sages a relancé l'idée et a proposé à la commission de faire des recherches sur l'histoire de la plaine de la Filhole avec pour objectif d'initier un parcours. Delà est née l'idée de faire découvrir l'histoire de cette plaine aux Marmandais. Sur la base de quelques idées existantes, il avait été recensé la possibilité d'implanter 13 panneaux tout autour du chemin piétonnier. Quelques mois après avoir recueilli les premiers éléments principalement auprès des Archives municipales, M. Marchi a accepté de devenir l'animateur de ce projet. Il a rencontré une centaine de personnes qui avaient en mémoire l'histoire de la Plaine de la Filhole. Il a recueilli une masse d'informations et de photos. Face à la somme colossale d'informations recueillies M. Marchi a proposé 25 thèmes qui ont été retenus par les Sages. A ce jour un 26ème thème portant sur les lavoirs et le Jardin des Sources a été réalisé et pourrait même être ajouté dans un second temps.
L'appellation retenue depuis l'origine était « Parcours historique Jean Condoue ». Dans un premier temps Madame Geste la fille de notre célèbre historien local avait donné son accord. Mais cet été, à la lecture de l'ensemble des panneaux, elle s'est ravisée estimant qu'il n'y avait pas que de l'histoire au sens dont la racontait Jean Condoue. En effet seulement 10 panneaux sur 25 comportent des textes de Jean Condoue. Une nouvelle appellation doit être définie.
25 panneaux seront donc réalisés dont un générique placé à l'entrée du parc de la Filhole qui précisera le positionnement de tous les panneaux sur le parcours. Les panneaux seront de format A3 et ont été conçus et réalisés par les services techniques et le service des sports.
Ils seront fixés sur des poteaux en bois eux-mêmes positionnés dans des fourreaux scellés dans du béton. Les poteaux seront amovibles pour pouvoir être déplacés en cas de crue et favoriser le travail des espaces verts pour la tonte.
Les panneaux se présenteront comme ci-dessous avec des photos d'époque et un texte explicatif. Cela correspond à un résumé des recherches réalisées.

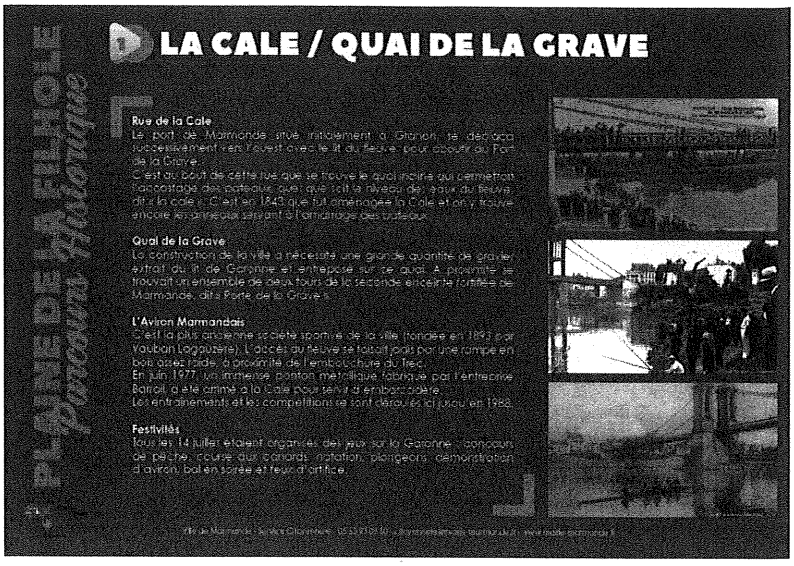

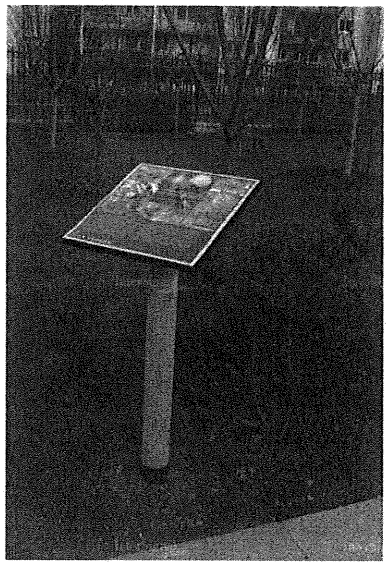

Dans les semaines à venir une réunion va être organisée sur le terrain avec le conseil des Sages, les élus et les techniciens des services impliqués afin de déterminer l'implantation et le choix de regrouper des panneaux par endroit.
L'idée est de ne pas trop détériorer le paysage. C'est pour cela que les panneaux sont de taille modeste assez visibles pour ne pas impacter sur l'aspect paysager de la Filhole.

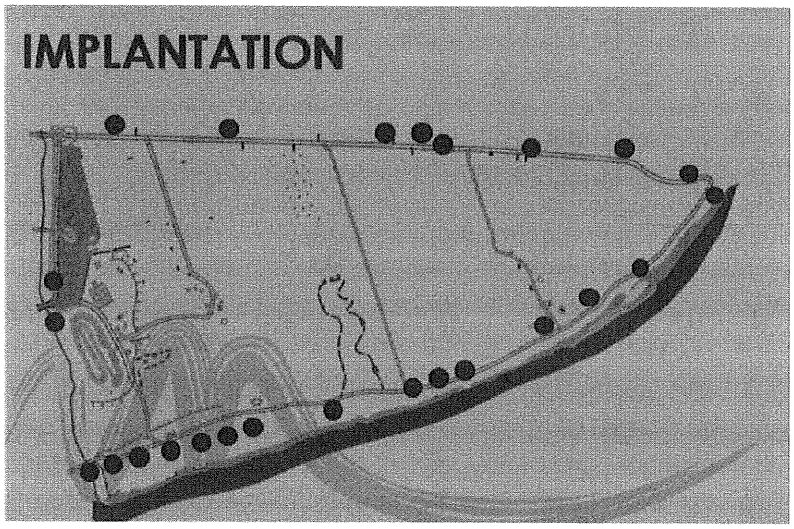

Il s'agit donc d'un beau projet à la fois historique, anecdotique, pédagogique, culturel touristique, transgénérationnel, et ludique qui pourrait même être prolongé jusqu'au jardin des Sources. Le panneau 26 se projette en effet dans ce sens.
Compte tenu du volume et de la diversité des multiples témoignages recueillis, anecdotes collectées, M. Marchi a émis l'idée d'éditer un livre qui recenserait l'ensemble des informations, des récits, des indiscrétions. Il a réalisé un exemplaire unique de 160 pages comprenant 370 photos et des plans qui pourrait venir enrichir le patrimoine marmandais.

M. Le Maire souligne que ce parc naturel est un bijou. Ce sera un autre attrait pour la plaine de la Filhole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve la mise en place d'un parcours historique sur la Plaine de la Filhole

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 Présentation de l'Espace Tempo Jeunes

M. Le Maire souligne qu'il y a eu un très gros investissement de la part de VGA qui a la compétence Jeunesse sur le site appelé TERRADOR à travers le PIA.
P. Cardoit explique que suite à la mobilisation de 12 structures locales (Val de Garonne Agglomération, la ville de Marmande, la Mission locale de Moyenne Garonne, l'ADES, la Cité de la formation, Syllabe, Solincité, La Boîte, Parallèles Attitudes Diffusion, qui sont toujours dans le projet et Les Sureaux, L'Apres, La Maison de la radio et de la télévision qui ont disparu à la fin de la première phase) répondant ensemble, à l'initiative de la Mission Locale Moyenne Garonne et sous le pilotage de l'Agglomération, à un appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) en 2016. **Le projet TERRADOR Jeunesse a fait partie des 16 projets retenus par l'Etat** pour l'appel à projet d'actions innovantes en faveur de la jeunesse.

Doté d'un budget prévisionnel de 6,6 millions d'euros (sur cinq ans 2017-2021 avec une prolongation possible pour certaines actions jusqu'en Juin 2022 du fait de la crise sanitaire). ce dispositif est financé à 50 % par l'État par le biais de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

TERRADOR Jeunesse a débuté en janvier 2017.

La force de ce projet, était de réunir dans une même dynamique un programme d'actions en faveur de la jeunesse, avec plusieurs champs d'intervention : l'emploi, la formation, l'insertion, la mobilité, les loisirs, la culture, l'engagement citoyen et européen, le numérique, l'information. Il vise donc à apporter une réponse collective et transversale aux problématiques de la jeunesse locale.

Aujourd'hui TERRADOR Jeunesse c'est 18 partenaires (Les Compagnons bâtisseurs, Bougeons-nous !47, les communes de Tonneins, Casteljaloux et la communauté de commune du Pays de Lauzun, l'Amicale laïque de Miramont et de Tonneins, Cap sciences et l'AIPIS se sont joints au projet en cours de route) **et 26 actions en direction des jeunes.**

Il souligne que la dernière action qui clôturait la phase 1 du projet consistait en la création d'un espace identifié comme porteur de sens pour la jeunesse locale conduite par **Val de Garonne Agglomération** : le Pôle jeunes

Ce pôle Jeunes est un lieu ouvert aux jeunes et aux partenaires, rayonnant sur l'ensemble du Territoire. Il est un lieu ressource, central, accueillant plusieurs structures essentielles des politiques jeunesses du territoire :

- Le siège de la Mission Locale de la Moyenne Garonne,
- Cap emploi,
- Syllabe,
- Une antenne du service formation de la région

On y trouve également le Bureau information Jeunesse animé par la ville de Marmande et l'espace **Tempo Jeunes** exclusivement destiné aux jeunes et à leurs loisirs.

Convivial et sur-mesure il doit offrir à chacun la possibilité de venir partager des moments privilégiés entre amis, de participer à des animations culturelles, et d'exercer sa citoyenneté.

Le pôle Jeunes a été imaginé comme un lieu ressource où seraient regroupées les structures essentielles en faveur de la politique Jeunesse : la Mission Locale de la Moyenne Garonne, les services de la cohésion sociale de Val de Garonne Agglomération, les associations telles que Syllabe, Cap Emploi et dans lequel le service Jeunesse de la Mairie de Marmande a toute sa place.

La mairie de Marmande a décidé de participer à ce projet en y installant le Bureau Information Jeunesse et en créant l'espace Jeunes regroupés sous une entité dénommée Espace Tempo Jeunes.
Suite à une étude faite sur le territoire auprès des Jeunes (collégiens, lycéens, étudiants...), il est apparu nécessaire de créer un espace complémentaire aux structures existantes afin de répondre aux attentes de ce public. Cet espace accueillera des Jeunes de 11 à 30 ans.
Les objectifs éducatifs de la structure « Tempo Jeunes » sont :

- Permettre l'écoute attentive, l'épanouissement des jeunes et des jeunes adultes
- Amener les jeunes vers une citoyenneté active et participative pour qu'il puisse développer le sens des responsabilités et devenir acteur de leur vie et de leur choix
- Renforcer le lien entre les acteurs éducatifs, les jeunes et les familles en favorisant le travail en réseau et les temps de concertation

Pour répondre aux objectifs plusieurs thématiques seront développées à destination des jeunes

- Loisirs
- Prévention
- Information jeunesse
- Mobilité
- Engagement

L. Roques rappelle que :

- Créé en 2013, le BIJ est un lieu ressources destiné aux jeunes de 12 à 25 ans en priorité mais également aux adultes (parents, enseignants...) de la ville de Marmande. Sa mission est d'accueillir, informer et orienter les jeunes dans le domaine de la vie quotidienne
- Le BIJ propose :

- des actions socioculturelles tel que le festival de cultures urbaines « URBANCE »
- des actions thématiques en direction des jeunes et des familles comme la mobilité, la prévention et la journée « JOBS d'ÉTÉ »
- des actions et ateliers favorisant la participation à la vie citoyenne
- des dispositifs tel que « la carte jeunes » à destination des 10-25 ans mise en place en collaboration avec le Conseil Jeunes et qui permet de bénéficier de réductions auprès d'un large panel de partenaires (commerces, associations...)

- Il offre :

- un espace de documentation en libre consultation
- un espace de travail numérique

En complémentarité du BIJ, l'Espace Jeunes permet une offre supplémentaire à destination de la jeunesse du territoire. Il se voudra un lieu d'accueil, de détente et de loisirs mais également un lieu destiné à la création et la mise en place de projets.
D'une superficie de 150 m² regroupant un coin cuisine, un open space, une salle de réunion mais également un espace extérieur de plus de 100 m², la mairie de Marmande s'est dotée d'un outil de travail répondant à une forte attente des jeunes.
Une large proposition d'actions y verra le jour comme :

- L'animation de Conseils de Jeunes
- L'accompagnement à la mise en place d'évènements
- L'animation d'un Accueil de Jeunes 14-17 ans
- L'animation d'un espace « Chilling »
- La mise en place de collaboration avec les structures jeunesse du territoire à travers divers activités mais également de Passerelles facilitant les liens avec les publics 11-13 ans et 14-17 ans

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'un projet important pour la jeunesse.
Cela a été l'opportunité de déplacer le BIJ.

S. FRANCIS souhaite avoir des précisions concernant l'utilisation du précédent local du BIJ.
A -t-on rendu les clés ? Le loyer doit-il encore être payé ? Quand se termine le bail ?

P.Cardoit souligne qu'une convention a été signée jusqu'au 31 décembre, le loyer sera donc payé jusqu'à cette échéance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Prend acte de la présentation de l'Espace Tempo Jeunes

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 - Bilan de lancement des Assises de la Citoyenneté

C. Sorin présente le dossier. Il fait part de ses remerciements à l'ensemble des services à ses collègues, aux élus et marmandais qui ont participé malgré les contraintes des règles sanitaires.
Lors du conseil municipal du 30 juillet dernier, avait été mis au vote la mise en place des Assises de la Citoyenneté. Samedi 19 septembre, s'est déroulée la réunion de lancement de ces Assises au Parc des Expositions. Elles ont permis de faire une évaluation du pacte citoyen, de définir le contour de nouveaux outils de démocratie participative, budget participatif, groupes de travail thématique, conseil participatif accompagnant les projets structurants.
A l'issue de cette réunion, les participants se sont inscrits dans les groupes de travail qui seront la prochaine étape de la consultation de la population.

C. Sorin explique qu'il recense 124 participants durant deux heures et demie d'échanges, et 133 inscriptions dans les groupes de travail.
Il explique qu'il y a eu des échanges avec les habitants et entre les habitants.
Un bilan a été fait sur les outils existants avec des débats. Les futurs outils proposés pour enrichir l'offre de participation de démocratie citoyenne ont ensuite été présentés.
Le point essentiel à retenir est le problème de communication mis en évidence. Les Marmandais considèrent qu'ils ne sont pas assez informés des actions municipales et ce malgré les outils existants (propos recueillis en particulier par les nouveaux marmandais). Il faudra donc trouver de nouvelles solutions pour améliorer la diffusion de l'information. Des pistes ont été évoquées avec l'utilisation d'un bus, (utiliser les bus circulant sur Marmande) ainsi qu'une utilisation plus régulière des panneaux d'affichage dans les quartiers. De même, une forte demande en moyens humains a été formulée.
Il y a une réelle volonté de maintenir la vie des conseils de quartier. Cependant, certains quartiers s'essoufflent et ont besoin d'une nouvelle dynamique. Il a été demandé à la municipalité d'améliorer la réactivité des services, pour apporter des réponses claires et précises dans un délai raisonnable aux questions formulées. De même, la volonté d'organiser des moments de convivialité dans les quartiers et entre les quartiers a été formulée. Ils demandent un logo commun pour les conseils de quartiers, et un redécoupage du quartier du Bédat jugé trop volumineux. Les conseils générationnels ont envie de participer au développement citoyen de chaque individu, d'être écouté de participer aux évènements.
Des suggestions ont été émises : redéfinir le règlement intérieur, améliorer la planification des réunions, avoir une place mieux identifiée sur le site de la ville. Il faut apporter plus de transversalité. 16 groupes ont été créés.
Des nouveaux outils ont été proposés : le budget participatif avec un réel intérêt de cette nouvelle approche plus basé sur des projets. 46 personnes se sont inscrites sur cet atelier et 37 sur le budget participatif.
Les questions posées concernaient la place de l'écologie, la végétalisation des écoles, la place du vélo dans la ville.
Ce qui a interpellé les habitants c'est le tirage au sort. Toutes ces questions seront abordées durant les séances de travail.
La seconde phase concernera la construction des nouveaux outils et l'adaptation des outils existants.
M. Le Maire remercie C. Sorin. Il pense qu'il reste à peaufiner ces outils. Le but étant d'associer le plus possible les citoyens. Il s'agit d'un véritable enjeu.

V. Perali souhaite intervenir et demande des précisions. Elle était présente lors de cette journée.
Elle interpelle C. Sorin sur le nombre de 133 participants. Elle n'a pas l'impression d'avoir vu autant de monde. Elle s'interroge « Comment ces inscriptions ont-elles été enregistrées ? ».
C. Sorin souligne qu'il a parlé de 124 participants qui se sont inscrits. Il y avait 73 préinscriptions et 51 inscriptions sur place au moment des assises. Les participants se sont inscrits sur plusieurs groupes cela a donc augmenté le nombre de personnes dans les groupes.

D'autre part, V. Pérali s'interroge sur la table ouverte aux citoyens sur le marché qui a lieu le second samedi du mois, cela entre dans la démarche des assises citoyennes. Quelle est cette démarche ?
C. Sorin explique qu'il s'agit d'une autre démarche complémentaire de proximité entre les élus et les habitants, qui n'entre pas dans le cadre des assises.
V. Pérali souligne qu'en tant qu'élus de l'opposition, ils n'ont pas été avertis, ni convoqués à cette table du samedi matin. Elle souhaite savoir pourquoi. Est-ce un oubli ?

M. Le Maire explique que c'est un engagement de la Majorité. Il l'avait dit et même écrit qu'il y aurait une permanence au marché le samedi matin. C'est un moment où ils rencontrent les concitoyens, où ils doivent donner des réponses, ou prendre les questions des Marmandais. Il apparaît logique que ce soit une permanence de la majorité. C'est normal que ce soit l'équipe en place, en responsabilité, qui s'occupe des permanences. Il souligne que rien ne les empêche d'en tenir une.
Mme Pérali ne voit pas pourquoi elle ne peut pas répondre aux citoyens ou participer à ces permanences. Elle considère que cela devient un peu partisan. M. Le Maire répond qu'il ne voit pas comment elle pourrait donner des réponses au nom de la Majorité, et prendre part au projet de la Majorité.
Elle souligne que s'il n'est peut-être pas possible de répondre aux questions posées, ils peuvent tout de même prendre des informations, récolter des données. M. Le Maire lui dit qu'elle peut écouter les gens, organiser ses propres permanences.
M. Calzavara souligne qu'elle regrette que sur le panneau lumineux de la ville il ne soit pas inscrit « vos élus de la majorité vous invitent » au lieu de « vos élus vous invitent ». Jusqu'à preuve du contraire les élus de l'opposition sont également élus. Pour elle, en terme de sémantique cela est important puisque cette action ne concerne que les élus de la majorité.

M. Le Maire comprend et souligne qu'il a beaucoup connu cela les années précédentes et répond qu'il changera et mettra « vos élus en charge des responsabilités ».

V.Pérali a une dernière remarque. Elle revient sur le prospectus qui a été distribué à la population lors des assises citoyennes avec une photo de tous les élus. Elle souligne que les termes inscrits étaient : « les élus de la majorité » et « les élus de la minorité ». C'est un terme qui les a interpellés. Elle sait bien qu'au niveau sémantique cela veut dire opposition et également au niveau de la politique anglaise mais là pour elle, nous sommes en France et la subtilité des mots n'est pas tout à fait la même. C'est la première fois qu'elle entend l'opposition être appelée minorité. Elle rappelle qu'ils ont obtenu la moitié des voix des électeurs marmandais, et qu'il y a eu un fort taux d'absentéisme dû au covid. Elle trouve ce mot inélégant et condescendant de leur part. Elle trouve cela contradictoire par rapport à leur attitude, leur souhait concernant les Assises de la Citoyenneté. Elle souligne que la majorité veut avoir une main tendue vers les citoyens, vers les marmandais, mais de l'autre côté la majorité les snobe en les retoquant de « minorité ». Elle souligne qu'ils sont une opposition ouverte qui souhaite travailler en collaboration avec eux. Elle en déduit que c'est une maladresse du service de communication.
M. Le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une maladresse du service communication, et qu'il s'agit d'une incompréhension. Ils n'ont pas la même vision. Il explique qu'ils se sont eux-mêmes appelés « élus de la Minorité ». Cela ne se voulait absolument pas péjoratif mais bien l'inverse. Il respecte cet avis et mettra désormais « élus de l'opposition ». Il n'y avait pas malveillance de sa part loin de là, il a lui-même employé ce terme.
Il souligne même que son prédécesseur disait qu'ils choisissaient de s'appeler « minorité » pour ne pas dire opposition et faire de l'opposition.
Maintenant, M. Le Maire souligne que concernant leur opposition, il regarde les faits et les mots prononcés. Le 4 juillet, il a entendu les mots et le 10 juillet il a vu. L'opposition ne sera pas constructive mais obstructrice et juridique.

V.Perali souligne qu'il ne peut pas toujours dire avant on nous a fait ça ou dit ça.
M. Le Maire souligne à nouveau que c'était eux qui avaient choisi le terme de minorité et non pas son prédécesseur. C'est ce qu'il a expliqué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Prend acte de l'information faite sur le bilan de lancement des Assises de la Citoyenneté

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Arrivée de Daniel BENQUET à 19h59

Dossier n°4 Délégations du Conseil Municipal au Maire – Modification des alinéas 15-21 et 22

M. Le Maire explique qu'à la demande du contrôle de légalité il y a des modifications à apporter aux alinéas 15-21 et 22 aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué au Maire, un certain nombre d'attributions, par délibération n° 2020.E.02 du 10 juillet 2020.
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions concernant l'alinéa n° 15 relatif à l'exercice du droit de préemption tel que figurant dans le PLU approuvé et l'alinéa 21 relatif au droit de préemption qui s'applique dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et l'alinéa 22 relatif au droit de priorité.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de préciser les alinéas 15, 21 et 22 en complément de la délibération n° 2020.E.02 tel que ci-dessous :

15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code chaque fois qu'il sera nécessaire à la réalisation future d'un projet communal dans les conditions suivantes : droit de préemption urbain simplifié dans les zones UB, UC, UD, UE et UF et droit de préemption urbain renforcé dans les zones UA et AU, dans la limite de 250 000 €

21. Décide de supprimer l'alinéa 21 tel qu'il est rédigé dans la délibération n° 2020.E.20 dans la mesure où la commune n'a pas de droit de préemption sur les fonds de commerce en application de l'article L 214.1 du code de l'urbanisme

22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles chaque fois qu'il sera nécessaire à la réalisation future d'un projet communal dans les conditions suivantes : droit de préemption urbain simplifié dans les zones UB, UC, UD, UE et UF et droit de préemption urbain renforcé dans les zones UA et AU, dans la limite de 250 000 €

Concernant le montant du doit de préemption le service avait proposé 500 000 € il a décidé de réduire à 250 000 €.
Il souligne qu'avant il n'y avait aucune limite de montant ce qui est surprenant.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Cette délibération fait suite à la demande de la trésorière qui a demandé une précision dans les détails pour toutes les collectivités, ce que les services ont produit.

M. Le Maire souligne que suite au conseil municipal du 10 juillet Mme Sage la Trésorière a dit qu'elle ferait preuve d'un pointillisme juridique sourcilleux.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Octroi prime exceptionnelle COVID 19

M. Le Maire explique que vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, il est possible d'accorder une prime aux agents.

Le Comité technique en date du 27 août 2020 a émis un avis favorable et en commission Finances.

Le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 d'un montant de 1 000 € maximum à certains agents.
La présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la ville de MARMANDE,

M. Le Maire explique que la mise en place du plan de continuité d'activité a permis d'organiser le fonctionnement des services supports et opérationnels durant la période d'urgence sanitaire.
Grâce à l'engagement et à l'implication des agents mobilisés en présentiel ou en télétravail, l'accès au service public a été adapté aux nombreuses mesures gouvernementales tout en respectant les indispensables dispositifs de prévention et de protection des usagers.

Comme l'y autorise le décret susvisé, il propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 à la Ville de MARMANDE afin de valoriser ***« un surcroît de travail significatif durant cette période »*** au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes au regard :

- De l'engagement des agents en raison du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail.
- De l'exposition au risque eu égard au contact direct avec le public.

1. Pour les agents mobilisés en télétravail, les montants sont ainsi définis selon les tranches ci-dessous proratisés selon la classification quotidienne de chaque agent bénéficiaire sur la durée du confinement, soit du 17 mars au 10 mai 2020 :

Agents en télétravail	
Volume horaire effectué	***Montant maximum pour la période***
3 h / jour	***165 €***
3 à 6 h / jour	***330 €***

Volume habituel de travail effectué en télétravail	***500 €*** ***Porté à 600€*** *pour les agents mobilisés en télétravail qui remplissaient les conditions pour bénéficier d'une ASA garde d'enfant*

2. Pour les agents mobilisés en présentiel, les montants maximums tels que définis ci-dessous seront proratisés selon le positionnement enregistré à la journée en distinguant l'exposition ou pas au public.
3.

Agents en présentiel en contact av le public		***Agents en présentiel sans contact av le public***	
Montant maximum pour la période	***1000 €***	*Montant maximum pour la période*	***660 €***

Les modalités de versement seront les suivantes :

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.
- Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
- Son versement sera proratisé en fonction du temps de travail.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée,
- les modalités de versement (mois de paiement, ...),
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par le conseil. Ce montant est individualisé et peut varier suivant la proratisation de la classification hebdomadaire de l'agent bénéficiaire.

M. Le Maire souligne que le montant global est estimé à 60 000 € et est inscrit au budget 2020.

Cela a demandé un travail important pour savoir qui a fait quoi, quand, comment et pendant combien de temps. Il a pris la décision de ne pas retenir de jours de congés aux agents.

S. FRANCIS souhaite intervenir.
Il note le montant chiffré à 60 000 € le coût de la prime COVID. Il souligne que dans l'opposition personne ne s'oppose à rémunérer les agents qui ont travaillé pendant cette période délicate et leur octroyer cette prime.
Par contre il s'interroge sur le dossier n°5. Les heures supplémentaires n'ont pas été chiffrées sur le global. Selon lui, si l'on fait l'addition de ces deux primes, de ces deux versements exceptionnels de rémunération, on va peut-être s'approcher des 500 000 € que M. Portmann avait réclamé comme justification au dernier conseil et pour lequel à ses yeux M. Le Maire a simplement répondu en début de conseil à 165 € d'augmentation pour changement de métier et 4000 €. « Peut-être que les 500 000 € on en retrouvera une partie dans ces éléments-là ».

Sur la prime COVID, Il a vu le barème il aurait voulu connaitre l'ambiance sociale sur le calcul de ce barème comment cela a été perçu, est ce que cela s'est bien déroulé.

Il souligne que peut être certaines heures supplémentaires de la Police Municipale pourraient être économisées pour la distribution des clés USB concernant l'envoi du conseil municipal.

M. Le Maire lui répond qu'il a encore fait distribuer le conseil municipal à la Police Municipale mais que ce sera la dernière fois. Pour ce dernier conseil, il était suspicieux d'un point de vue juridique mais ce sera donc la dernière fois. Il le clame depuis longtemps.

C.Cillières demande à S.Francis de poser les questions au fur et à mesure des dossiers.

Il va revenir sur le dossier précédent. Ce dossier ne concernait pas l'attribution des heures supplémentaires mais concernait le mode calcul.

Il explique que l'objectif du dossier précédent le n°5 était de se mettre en conformité avec la trésorerie de manière à pouvoir procéder au paiement des heures supplémentaires. Il souligne que depuis qu'ils sont arrivés ils réduisent au maximum le paiement des heures supplémentaires. La règle aujourd'hui est la récupération et non le paiement des heures supplémentaires sauf cas exceptionnel. Et ils pourront vérifier sur le compte administratif que c'est la vérité.

Concernant l'attribution de la prime COVID les discussions ont commencé pendant le confinement. Il faisait partie du groupe de travail responsable du personnel. Il y a eu plusieurs réunions avec les représentants du personnel. Il explique que les chefs de service devaient revenir vers les agents pour évaluer de manière très fine l'exposition ou le surcroît de travail et éviter le sentiment d'injustice entre certains agents. Il précise que tout le monde a essayé d'être le plus juste possible et l'on ne peut pas sanctionner des agents qui n'ont pas travaillé.

M. Le Maire souligne que l'ambiance est plutôt bonne. Ils ont fait les choses en cohérence avec ce qui était fait à VGA. Concernant les heures supplémentaires il rappelle comme l'a dit C. Cillières que la règle est la récupération. Il souligne qu'entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 (avant leur arrivée) les heures supplémentaires représentent plus de 200 000 € (par rapport aux 6 mois précédents) sur le 012. Il ajoute qu'ils sont vigilants sur les heures supplémentaires.

M.Le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote et **après en avoir délibéré,**

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant le confinement imposé en raison de l'état d'urgence sanitaire selon les modalités d'attributions et principes définis ci-dessus ;

De préciser que les montants individuels seront fixés par arrêté de M. le Maire dans le respect des principes précités.

De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Mise à disposition d'un agent de Val de Garonne Agglomération au profit de la Commune de Marmande

Arrivée d'Anne-Laure TARASCON

M. Calzavara a deux questions. Elle s'interroge sur les compétences de cette personne qualifiée comme directeur aux affaires sociales. Il s'agit d'un agent qu'elle avait mis à disposition de VGA. Elle souligne que cet agent n'a pas exercé pendant plus de six ans de fonction dans le social. La question qu'elle se pose est : « Est- ce que cette personne, a bénéficié d'une réactualisation de ses connaissances afin de présenter des qualifications renouvelées ? »

La deuxième question est la suivante : « A l'heure de la crise sociale et sanitaire et économique n'était-il pas urgent d'entendre les besoins sociaux et sociétaux de nos concitoyens notamment au travers des assises plutôt que de mettre un directeur qui va coûter en passant 6 700 € par mois mais au contraire s'appuyer sur les besoins de la population qui vont être exprimés via les assises, au travers de ce travail de la citoyenneté ? ».

Elle souligne que le pilotage par un directeur c'est à dire un pilotage descendant ne lui parait pas en adéquation avec l'esprit de participation que la majorité souhaite insuffler au sein de cette mairie.

Pourquoi avoir lancé une procédure de recrutement qui se terminait le 31 août pour proposer une mise à disposition au 1er septembre. Cela lui semble court pour examiner les dossiers de candidature quand il n'y a qu'une nuit.

M. Le Maire explique que la nomination d'un directeur au CCAS était une urgence, un réel besoin de trouver une direction. Il n'est pas un phana du système pyramidal.

Il est favorable à l'auto gestion mais sans direction cela est difficile. Il faut une personne qui pilote. Ce n'est pas parce que l'on est un directeur que l'on ne peut pas associer les agents et il espère que l'on ira dans cette direction. La personne qui faisait fonction de directeur ou de demi-directeur n'est plus là et il n'a plus de nouvelles depuis le 7 juillet. Il ne pouvait pas laisser les choses comme cela. Le besoin était urgent. Il a choisi quelqu'un qu'il a connu dans cette fonction. Il a depuis exercé d'autres fonctions un peu éloignées et il trouve la question légitime.

Est-ce que la personne choisie est apte à revenir à cette fonction, S.Borderie pourrait en parler. Il lui semblait qu'il faisait du bon travail. Le transport a été pour lui un écart dans sa trajectoire professionnelle. Il est revenu « à la maison ». Concernant l'analyse des besoins sociaux il a tout de suite dit que cela n'avait pas été fait et il en a parlé à l'avant dernier Codir.

M.Le Maire souligne que l'ouverture de poste est légale. Il faut dire que le poste est ouvert.

Devant l'urgence de la situation il fallait quelqu'un d'opérationnel tout de suite et où il ne pouvait pas prendre de risque. Il explique qu'un recrutement c'est toujours un risque. Pour lui c'était la réponse à l'urgence.

On connaît sa carrière, son âge. La réflexion pour la suite va se lancer très vite pour assurer sa succession, une succession plus classique dans la démarche. Il assume complètement ses choix.

N.REY-LE-MEUR souligne que l'analyse des besoins sociaux est obligatoire. Elle souligne à M. Calzavara qu'elle avait commandé une enquête sur le COVID. Elle pense qu'il était plus judicieux de faire cette commande de l'ABS.

Elle explique qu'elle a dû être dans l'opérationnalité tout le mois de juillet et tout le mois d'août sans responsable, avec des soucis aux Glycines au quotidien et personne n'était en capacité de dire qui fait quoi. Il a fallu intervenir dans l'urgence et elle félicite M. Le Maire de d'avoir mis à disposition M. Calmel qui, selon elle, est très compétent dans son domaine.

M. Calzavara répond qu'en ce qui concerne l'analyse des besoins sociaux il y avait eu un appel à candidature. Un consultant avait été choisi. Il avait même été voté 10 000 € pour engager cette analyse avec le cabinet Kompass. Elle l'a fait avant les élections pour que la municipalité qui allait arriver puisse tout de suite être dans l'élan de l'analyse des besoins sociaux. Tout était mis en place bien avant. Elle souligne qu'Elsa BREUIL était chef de service du Pôle Séniors. Son contrat se terminait en juillet et là c'était à la majorité en place de faire un choix sur la pérennisation de contrat.

Elle souligne que le CCAS était très bien structuré avec trois pôles, des chefs de services à leur tête et cela fonctionnait. La COVID a perturbé cela mais il y avait bien trois chefs de services. Elle considère que pour dire qu'il y a urgence il faut des indicateurs. Elle n'est pas tout à fait d'accord avec Madame Rey-Le-Meur.

N.Rey-Le-Meur souligne qu'ils auront l'occasion de revenir sur l'ABS.

*Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (*CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine) - *Pour : 26 - Dossier adopté à la Majorité*

Dossier n°8 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale

M. Calzavara demande s'il s'agit de la personne à l'accueil.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Prorogation de contrat et remise des recettes affectées par la crise du COVID -19

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Participation de Marmande au marché pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques (diagnostics et assistance en maitrise d'ouvrage pour le chauffage, la ventilation et la climatisation), proposé par le groupement de commandes régional pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Entretien annuel 2020 de l'orgue de l'église Notre-Dame de Marmande

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Contrats des spectacles 2020-2021

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Commission de sélection Occupation du Domaine Public

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Gratuité du Domaine Public

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Contrat Emploi Sport Tennis Club Marmandais – Participation communale

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Contrat Emploi Sport Handball Club Marmandais– Participation Communale

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Subvention exceptionnelle au Handball Club Marmandais, à l'Archers Club Marmandais et au Full Boxing Marmandais

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Contrat emploi sport Marmande Natation – Participation communale

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Convention avec la Gendarmerie Nationale d'utilisation d'un stand de tir

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Opération Collective de Marmande, obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IK n° 40 sise à Thivras

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Echange Commune de Marmande / SA Ortolan

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services techniques - année 2020

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire demande s'il y a des questions sur les décisions.
Il n'y a pas de questions.

M. Le Maire précise qu'il y avait une question écrite envoyée par M. Calzavara
M. Calzavara avait une question sur le PRE qui n'est plus effectif actuellement. Elle souhaitait savoir quelles étaient les mesures mises en œuvre pour le rendre fonctionnel, le remettre en route sachant que ce dispositif est très utile pour le décrochage scolaire.
M. Le Maire sait qu'elle y est très attachée et lui aussi.
C'est un outil très important. La situation de ce PRE les préoccupe et il s'en occupe. Il y avait un agent Christopher LOPEZ qui n'a pas terminé son contrat. Il a été recruté sur la mission locale en CDI. Il considère que c'est normal de privilégier un CDI. Il aurait cependant aimé être informé par la mission locale de leur besoin immédiat. Cet agent va solder ses congés. Cela déstabilise le service. Il quitte le PRE ce qui fragilise le dispositif.
Il y avait une coordinatrice qui était en arrêt mais il pensait qu'elle reviendrait. Il fallait quand même renforcer le dispositif mais il n'était pas vacant.
Lundi, Mardi, Mercredi, pas d'agent mais pas d'arrêt non plus, pas de moyen de prendre contact avec cette coordinatrice. Il s'agit d'un abandon de poste. Mais il souligne que l'opposition doit être informée puisque cette personne est la compagne d'une personne qui était sur la liste de D. Benquet. La question n'est pour M. Le Maire pas innocente. Le service perdure. Le chef de service a déménagé au PRE pour assurer l'ouverture. Un recrutement est relancé. Cela fonctionne en mode dégradé même si ils permettent une ouverture.

M. Calzavara s'interroge sur le financement du poste d'adulte relais par l'état.

M. Caruhel précise qu'ils repartent sur le même dispositif adulte relais vu avec M. Loisel.

S. Francis demande la parole.

Il s'excuse auprès de M. Cillières car il ne va pas aborder le précédent dossier mais carrément revenir sur le discours d'introduction de M. Le Maire pour le féliciter pour son analyse sanitaire de la situation faite et également sur la situation économique que notre territoire rencontre. Seul petit bémol pour lui, les mesures prises dans l'urgence suite à l'annonce de LISI de licencier 200 personnes de nos concitoyens.
Il s'étonne que l'on n'arrive pas aujourd'hui à envisager des mesures plus proactives pour essayer d'éviter que ce genre de sinistre puisse intervenir. Pour illustrer ses propos : 35 minutes c'est la durée de la précédente commission Finances et économie à laquelle il a participé. Il était assis juste en face dans cette salle avec certains de ses collègues présents. Alors ce n'est pas sur la durée que l'on juge de la qualité du travail mais cela lui amène une réflexion.

Au regard de cette actualité il trouve qu'il aurait été plus pertinent, plus important de traiter des sujets autre que la convention avec la Gendarmerie pour le stand de tir ou l'adhésion au groupement d'achats pour l'énergie à la mairie.
Sans vouloir offenser les élus qui étaient présents à cette commission, les agents qui ont travaillé pour la construire (d'ailleurs ils les félicitent car en 35 minutes les sujets ont bien été traités) mais il se demande comment il n'y a pas de sujets plus importants à traiter.
LISI annonce le lendemain de cette commission que 197 emplois sont supprimés.
Il souligne à M. Le Maire que 197 emplois cela représente 600 personnes qui sont concernées, qui sont en souffrance psychologique avant d'être demain dans une souffrance économique.
Il explique que ce n'est pas remettre en cause l'investissement et le travail que tous les services et élus réalisaient au quotidien, c'est simplement qu'il s'interroge sur le fait que ce travail ne devrait pas être plus orienté vers les moyens à chercher, les solutions à trouver pour répondre à cette crise sanitaire et économique que nous rencontrons. En tant qu'élu, il pense que l'on ne peut pas exiger d'eux le règlement de tous ces problèmes, de trouver des solutions à toutes les difficultés des Marmandais. Par contre, un élu a pour lui une obligation, un devoir de chercher ces solutions. Et il s'étonne qu'en instances, commissions ou même aujourd'hui en conseil municipal que l'on ne travaille pas collectivement à la recherche.
En commission, il aurait bien aimé voir l'arrivée pourquoi pas du Directeur de la Banque de France qui aurait fait constat de sa vision sur la situation économique du territoire. Pourquoi ne pas inviter des comptables, des banquiers qui les informeraient sur la santé de nos entreprises, les syndicats pour connaître celle des agents et des salariés du secteur privé ou public, des entrepreneurs, pourquoi pas le DG de Lisi qui viendrait expliquer les situations, les décisions qu'ils sont amenés à prendre, les perspectives qu'il voit sur le marché de l'emploi.
Il n'est pas là pour dire « J'ai les solutions aux problématiques ». Il pense que ces témoignages pourraient les aider à faire constat de la situation et à réfléchir collectivement aux solutions qu'il serait possible de trouver pour amortir le choc de cette crise.
Ce n'est pas pour lui une question de coût.
Si les solutions sont trouvées pour la municipalité, ce sera des choix d'arbitrage.
Il ne va pas revenir sur les 27 000 € donnés pour un CDD de 4 mois au Directeur des Affaires sociales. Cela pourrait être le choix d'un arbitrage.
Un peu plutôt au cours de la séance, il a posé la question du local du BIJ. Cela n'était pas anodin. Si ce local est payé, il suggère de l'utiliser pour y mettre deux chaises et une table et permettre que des chefs d'entreprise se rencontrent. Il souligne qu'il y a peut-être au bout de la rue un entrepreneur qui hésite à licencier son employé et à l'autre bout quelqu'un qui a besoin d'une personne à temps partiel.
Ce n'est pas non plus pour lui une question de compétence puisque VGA pourrait être associé au dispositif. L'économie est une compétence de VGA et il pense que VGA se féliciterait de savoir que sur sa ville phare des solutions et des dispositifs sont pris pour sauvegarder l'emploi.

M. Le Maire ne va pas lui parler d'argent du moins pas sous l'angle que pourrait le penser M. Francis. Concernant LISI CREUSET, il souligne qu'il aurait effectivement aimé être informé que quelque chose se passait.
Vu les difficultés de l'aéronautique, il précise que l'on savait que la situation était compliquée. On a vu ce qui se passait à Figeac. Avant même la Covid on entendait des rumeurs. Cependant, il explique que lorsque l'on interroge la société elle ne dit jamais que c'est vrai. Il souligne que l'on savait qu'il y avait deux secteurs que cette entreprise ne voulait plus, secteurs qui font parti du plan de licenciement. M. Le Maire précise qu'il aurait aimé avoir des alertes. Est-ce qu'il aurait pu changer les choses il ne le sait pas mais en tout cas il aurait aimé être informé, avoir des alertes sous confidentialité bien entendu.
Il ne se décharge pas mais l'économie est un axe fort de VGA.
La commission décrite il n'est pas écrit commerce.
Il retient ce que M. Francis propose, recevoir des personnes qualifiées pour parler de la situation économique. Garonne Expansion fait cela, ainsi que d'autres groupements.
Mais il ne sait pas si les grandes entreprises viendront dire qu'elles sont en difficultés. Il souligne que la Région le sait, est avertie.
Il souligne qu'il est possible d'avoir un thème en commission sur l'économie deux fois par an et auditer des personnes.

Par rapport à l'argent, M. Le Maire souligne que cela fait deux fois qu'il entend parler du salaire d'agents. Il n'a pas de problème avec l'argent mais il ne trouve pas cela correct.

Il précise que durant la mandature précédente il n'a rien dit mais il a des chiffres, et pourrait dire combien certains agents coûtent et continuent de coûter à la collectivité et aux Marmandais alors qu'ils ne sont pas forcément au travail.

Concernant le loyer du BIJ il entend la proposition de S. Francis. Il trouve le loyer un peu élevé. Il n'a pas encore signé les papiers avec VGA.

Il souligne que les propositions de S. Francis pourraient être portées à la commission économie de VGA.

Décisions :

- Décision n° 2020.092 – 27.07.2020 - Contrat de maintenance mise sous pli Annule et remplace la décision n°2020.079
- Décision n° 2020.093 – 28.07.2020 - Mise à Disposition d'Équipements Sportifs auprès d'associations
- Décision n° 2020.094 – 28.07.2020 -Marché des Producteurs de Pays du 06 août 2020 Association CAMELI
- Décision n° 2020.095 – 28.07.2020 - Marché des Producteurs de Pays du 20 août 2020 Association MUSIKATOU
- Décision n° 2020.096 – 28.07.2020 - Marché des Producteurs de Pays du 13 août 2020 Garçons la note
- Décision n° 2020.097 – 28.07.2020 - Marché des Producteurs de Pays du 27 août 2020 LES ORIGINALS
- Décision n° 2020.098 – 04.08.2020 - Convention de don d'archives privées FONDS BUREAU
- Décision n° 2020.099 – 04.08.2020 - Archives municipales – Restauration de registres d'état civil Demande de subvention
- Décision n° 2020.100 – 04.08.2020 - Exposition photo à la salle René Char
- Décision n° 2020.101 – 04.08.2020 - Exposition photo à la salle René Char
- Décision n° 2020.102 – 04.08.2020 - Convention de mise de mise à disposition d'un autocar 57 places par la Sté KÉOLIS GASCOGNE
- Décision n° 2020.103 – 11.08.2020 - Octroi Protection Fonctionnelle À Messieurs BENKHADDA Jaouad, PY Johan, BLANCO Patrick et MEHATS Hélène
- Décision n° 2020.104 – 17.08.2020 - Convention avec l'association Bibliothèques Sans Frontières
- Décision n° 2020.105 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par La Compagnie Passagers du vent
- Décision n° 2020.106 – 31.08.2020 - Festival Le Bleu du Ciel
- Décision n° 2020.107 – 31.08.2020 - Festival Lettres du Monde
- Décision n° 2020.108 – 01.09.2020 - Contrat de spectacle pour « Lire en pyjama » animé par Le Théâtre du Petit Rien
- Décision n° 2020.109 – 01.09.2020 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Monya LORIT
- Décision n° 2020.110 – 02.09.2020 - Mise à disposition gratuite de la salle de Beyssac au profit de l'Institut de Formations en Soins Infirmiers et aides-soignants IFSI – IFAS CHIC-Marmande-Tonneins
- Décision n° 2020.111 – 02.09.2020 - REPORT DU CONCERT « FRAGMENTS »
- Décision n° 2020.112 – 02.09.2020 - REPORT SPECTACLE BOUTIK
- Décision n° 2020.113 – 07.09.2020 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye

- - - - - - - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 55.

Le Secrétaire de séance,
Emmanuelle MARCHAND

MAIRIE DE MARMANDE
47 Lot-et-Garonne

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET